Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le 23 AVR. 2025
ID : 059-215903758-20250410-2025_GR_1188-DE

MARCHIENNES
Ville de toutes les passions.

VILLE DE MARCHIENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

Nombre de Conseillers En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 24 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
Date de la convocation 24.03.2025 Date d'affichage 24.03.2025	**PRÉSENTS :** Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Éric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Sévérine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WANMBRE **ABSENT :** **ABSENTS EXCUSÉS** : **ONT DONNÉ PROCURATION** : Martine DELZENNE à Philippe DESCHODT, Mélanie DELANNOIS à Pascal ROUSSEAU, Audrey VERHAEGHE à Séverine FRACKOWIAK **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Carole HURIAU

Délibération n° 38/2025/LM/ND

Objet : Demande de subvention dans le cadre de l'achat de licences pour l'association LES PUMAS DU GRAND MEAULNES.

Préambule

L'Association LES PUMAS DU GRAND MEAULNES souhaite commander des licences USEP pour 86 élèves et 8 adultes pour l'année 2025.

Aussi, la direction de l'école a demandé en date du 27 janvier 2025, l'octroi d'une subvention de 452.90 € auprès de la Ville de MARCHIENNES.

Aussi, l'avis du Conseil Municipal est demandé pour l'attribution de 452.90 € pour permettre à l'association LES PUMAS DU GRAND MEAULNES de s'affilier au comité USEP et acquérir les licences.

Cette dépense sera inscrite au budget communal 2025.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Education,
Vu la commission « Enseignement-Animation-Jeunesse » réunie le 21 mars 2025,

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le 23 AVR. 2025
ID : 059-215903758-20250410-2025_GR_1188-DE

Considérant qu'il convient d'aider l'association LES PUMAS DU GRAND MEAULNES à acquérir les licences pour les 86 élèves et les 8 adultes, proposées par le comité USEP,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser le versement d'une subvention de 452,90€ pour l'acquisition des licences, proposées par le comité USEP, pour les 86 élèves et les 8 adultes,
Article 2 : d'inscrire les dépenses sur les chapitres et natures correspondants au budget 2025.
Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal : **Unanimité** ☐ Majorité ☒
Pour : 1 voix (Mme WAMBRE) Contre : 26 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ